ITM IMMO LOG

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS (45) EXTENSION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE

		Service Immobilier Amont Juction
MAITRE D'OUVRAGE	ITM IMMO LOG	PARC DE TREVILLE PARC DE TREVILLE Of allée des Expositions 3 ALLEE DES MOUSQUES AIRES ONDOUFLE CEDEX 91 078 BONDOUFLE SRET 529 220 857 00021
MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTE	Agence FRANC SAS	4 - 7 RUE BAYARD 75008 PARIS TEL.: 01 42 25 26 07 - FAX.: 01 42 25 68 17 AGENCE FRANC ARCHITECTURE NGENIERIE SAS 4, FILE BAYAR 75008 PARIS TEL.: 23 24 75 07 25 68 17 SIRET 72 319 304 000 15 BCS Page 500 319 304
		,

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

PC

JUSTIFICATION DU DEPOT DE DEMANDE ICPE

<u></u>		
	modifications	référence
25		967
23		Date : SEPT 2019
		Echelle :



Direction départementale de la protection des populations

Service de la sécurité de l'environnement industriel

TELEPHONE:

AFFAIRE SUIVIE PAR: Nadège ROLAIN 02.38.42.42.77

COURRIEL:

nadege.rolain@loiret.gouv.fr

REFERENCE:

AEU/ITM LAI/DEPOT INITIAL/AR

Société ITM Logistique Alimentaire Internationale 24, rue Auguste Chabrières **75015 PARIS**

ORLÉANS, LE 17 SEP. 2019

J'atteste que la S.A.S. ITM Logistique Alimentaire Internationale, dont le siège social est situé 24 rue Auguste Chabrières à PARIS (75015), a déposé le 17 septembre 2019 à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, Service de la Sécurité de l'Environnement Industriel, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique en vue de l'extension de la base logistique INTERMARCHE de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS, comprenant:

- 4 exemplaires en version papier,
- 1 exemplaire en version informatique.

La demande d'autorisation environnementale sera instruite selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Le présent accusé-réception ne constitue pas l'autorisation environnementale mentionnée au titre VIII du livre Ier du code de l'environnement et ne préjuge en rien de la décision sur la régularité du dossier déposé, qui sera établie dans les délais fixés à l'article R. 181-17 du même code.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguées.

> Pour le Directeur, Le Chef de Service

Françoise PEYRE

Copie transmise à :

DREAL Centre-Val de Loire (UD 45) DREAL Centre-Val de Loire (SEIR)